



Rupture anticipée d'un ctt

Par **boubou**, le **05/04/2011** à **11:35**

Bonjour,

Jeudi 17 mars lors d'une réunion pour réorganiser le travail je me suis emporté vis à vis d'un collègue celui-ci ne travaille pas et profite du fait que je sois interimaire pour ne rien faire. Cela fait déjà deux mois que je me suis plains de son attitude mais personne n' a rien fait alors que ma chef m'annonce un travail supplémentaire je lui dis que je ne peux pas car je suis seule à assumer une tâche que je suis sensé faire avec la dite personne il répond que je suis malhonnête à plusieurs reprises qu'il ne peut plus travailler avec une personne comme moi alors je m'enerve et je l'insulte et je sors pour aller respirer à mon retour je m'excuse auprès de ma chef, elle me demande de m'excuser le lendemain chose que je n'ai pas eu le temps de faire car à midi la boîte d'interim m'appelle pour me dire de venir, la boîte d'interim me demande des explications et me convoque le mercredi 30 mars pour un entretien qui donnera éventuellement LIEU à une rupture anticipée de mon contrat.

Mercredi 30 mars arrive je dois à nouveau raconter les faits je dis dans quelles conditions j'ai insulté mon collègue que c'est une chose exceptionnelle et que trois minutes après j'avais regretté mes propos.

Elle me demande d'attendre la notification de la sanction par courrier.

Depuis rien

Est ce que la procédure est légale, longue douloureuse car cette attente laisse le doute planer et c'est une pression psychologique insoutenable . Est ce que j'ai vraiment commis une faute grave ?

Ma femme ne dors plus et je suis préoccupé.

Merci d'avance de vos réponses